

## **Assistant/e socio-éducatif-ve**

# **Demandes adressées à la CSDQ ASE**

La procédure suivante s'applique aux demandes adressées à la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation des assistant/e socio-éducatif-ve :

1. Chaque personne ou organisation ayant un intérêt légitime peut présenter une demande.
2. La demande doit être motivée.
3. En règle générale, une organisation (ARTISET, kibesuisse, des organisations régionales et cantonales du monde du travail etc.) donne préalablement son avis sur la demande.
4. La demande est transmise via le secrétariat général de SAVOIRSOCIAL au/à la président/e de la Commission.
5. Afin qu'il reste suffisamment de temps pour consulter les associations et organisations, la demande doit être soumise par écrit 3 mois avant la prochaine séance de la Commission à :  
SAVOIRSOCIAL, Amthausquai 21, 4600 Olten, Tel. 062 205 60 10  
Mail: [info@savoirsocial.ch](mailto:info@savoirsocial.ch)

Mars 2021, CSDQ ASE/KFU